

comporter, et que les ministres d'une part et d'autre devoient faire tout devoir pour entretenir leurs princes en ceste volonté, sans laisser germer quelque jalousie entre eux, véant combien cela convenoit à l'ung et à l'autre, d'autant plus que, de temps immémorable, ceste amitié avoit tousjours continué et s'estoit conservée inviolablement, et que pour cela Vostre Excellence desiroit surtout que les traictez et accordz s'observassent punctuellement de tous costelz, comme du sien il ne s'y faisoit nulle faulte; que de ce que Coban avoit traicté en Espagne, l'on n'en avoit encoires nulles nouvelles, quant je partis de la court de Vostre Excellence, imputant cela à quelques couriers qui avoient esté desvalisez en France; que Corbet sçavoit aussi ce que Vostre Excellence luy avoit respondu, de la part de laquelle et de celle du Roy il s'estoit fait tout le possible pour réunir les desvoiez de l'obéissance due, aux autres provinces des Pays-Bas, mais que non-seulement la grande bonté du Roy n'avoit en rien servy, ains au contraire avoit rendu beaucoup plus insolens noz adversaires: ce que je luy desduictz encoires plus particulièrement, pour mieulx le luy faire entendre, et que leurs allégations estoient frivoles, ausquelles je m'esbahissois comme ceux de ce costel s'amusoient, sans considérer que c'est l'ordinaire des culpables de chercher des prétextes, que bien que mal, de leurs faultes, et que, si bien j'estimois que le désir de veoir les choses des Pays-Bas pacifiées procéda de l'intention que méritoirement on devoit croire de la royne, si ne pouvois-je laisser de m'émerveiller qu'on leur prestât ainsi l'oreille, sans considérer combien les rébellions doibvent estre abhorries et détestées devant tous princes, comme la rongle de la grandeur et seurté de leurs Estatz, tellement que, si bien les offices pour impétrer pardon aux defaillans estoient louables, la faveur ou accès qu'on leur pourroit autrement donner ne le seroit nullement, et que, si à ce costel l'on approuvoit ce qu'ilz allèguent, il devroit sembler aussi estrange au Roy, nostre maistre, qu'il feroit à la royne, si le Roy se vouloit entremectre de porter ou excuser ceux qu'elle voudroit chastoyer en son royaume, qui ne la voudroit obéir; et quant à la doubte qu'elle avoit de France, nous autres à qui il touchoit plus n'en avions nulle, bien sçachants les affaires qu'ilz ont là, lesquelz ne leur donnent loisir pour troubler leurs voisins, d'autant plus qu'ilz sçavoient en France combien ilz estoient obligez au Roy, nostre maistre, qui ouvertement avoit tousjours assisté ce royaume-là contre ses rebelles, chose digne de tout prince qui désire régner en paix et tranquillité.

A cela il me dit que les choses de France estoient plus proches de s'accorder, pour nous invahir, que nous ne pensions, et que possible ilz s'accorderoient pour cela. Je luy dis que à possible l'on ne respondoit que par possible que non, sur quoy les gens prudens ne se devoient mouvoir ny sur contingens incertains, et qu'en

France je ne véois point comm'il fût possible qu'ilz se sceussent accommoder présentement pour cela : car, premièrement, ces troubles-là estoient fondez sur les passions de deux puissantes maisons, qu'estoient celles de Guyse et de Montmorency, puis sur la diversité des religions, dont l'une et l'autre avoit faulteurs des grandz seigneurs, provinces et villes; que la maison de Vendôme prétendoit à la couronne; davantaige, qu'on véoit la jalousie qui estoit entre le roy et son frère, et, pour mieulx dire, l'inimitié implacable, puisque l'on estoit venu jusques à user de prison et de poison, et les offenses des partiz contraires si avant venues, que le sang en couloit partout. En ces entrefaictes, il ne failloit point espérer qu'ilz allassent chercher ailleurs ce qu'ilz ne pouvoient trouver que chez eulx, et que, quant bien ceste concorde adviendroit, nostre roy y gagneroit plus qu'il n'y scauroit perdre, car nous treuverions ung million d'endroictz par où descoudre la France, et que; s'il fût esté honneste de favoriser rebelles (à quoy Sa Majesté n'heust jamais le cueur), il auroit la plus grande part de France, de tant d'endroictz s'estoit-on venu offrir et s'offroit-on journellement, comme on avoit encoires d'autres royaumes : à quoy jamais il n'avoit voulu consentir qu'on prestât l'oreille.

Sur cela il répliqua que nous-mesmes estions empeschez chez nous. Je luy dis que c'estoit ung bien petit coing, celluy qui estoit endommagé, où toute la France estoit au pesle-mesle, et que l'Espagne (Dieu mercy) estoit en son entier, Naples, Sicille et Milan pareillement, et la plus grand' part et plus bellicqueuse des Pays-Bas, et que Savoie n'estoit plus jointe à la France, laquelle nous avions conduit à raison, quant elle estoit unie, en son entier et en sa fleur.

A cela disoit-il que, si nostre roy n'avoit à faire que à ung ennemi, ce seroit quelque chose, mais que luy seul de toute la chrestienté faisoit teste aussi à la puissance du Turcq, lequel il avoit sur les bras. Je luy respondis que par là pouvoit-il connoistre celle de nostre roy, et que pour le Turcq bastoit l'effort qu'il faisoit du costel d'Italie, et quant il se résouldroit à guerre deffensive, employant ce qu'il luy sobreroit (1) illecques ailleurs, que le Turcq dépendroit grand moien inutilement.

Il allégoit les choses de l'année passée. Je luy dis que ce qu'estoit en Barbarie emportoit peu au Roy. Et, comm'il exagéroit que si faisoit pour l'Espagne, je luy dis que l'Espagne s'avoit sceu maintenir et conquérir sans avoir rien en Barbarie. Sur quoy comm'il me répliqua : à quoy doncques avoit servy ce que l'on avoit entrepris à ce costel-là, je luy dis que, pour la magnanimité de noz roys, lesquelz ont voulu extendre la chrestienté, et plustost agrandir leur empire sur les ennemis de nostre

(1) *Sobreroit*, excéderait ses besoins, du verbe espagnol *sobrar*.

foy, quelque difficulté qu'il y heust, que sur leurs voisins catholiques. Et comm'il avançat que l'Empereur n'avoit point fait toutes ces conquestes avec Espaignolz seulz, et que le nombre des soldatz qu'on tire de là n'estoit point si grand comme on crye hault, je luy respondis qu'on ne sçavoit nulle guerre où il ne s'en fût servy, et que, afin qu'il entendit combien la chose estoit différente maintenant de ce qu'elle estoit lors, que le Roy, nostre maistre, soldoioit six fois plus d'Espaignolz d'ordinaire que n'avoit jamais fait son père; néantmoins, que tous les jours on en levait, et en treuvoit-on; d'autre part, que, du temps de l'Empereur, les Walons avoient esté peu desquelz on s'estoit servy, où maintenant, toutes les fois que Vostre Excellence voudroit, en peu de jours, elle en pourroit lever trente mille et plus, et que ce sont ceulx-là qui sont estimez pour la guerre, non pas les Hollandois et Zélandois.

Pour tout cela, il disoit qu'il faudroit argent, et que les pays estoit exhautz (1). A cela je luy compta le prest que avoit accordé naguères Brabant à Vostre Excellence sans difficulté, et que les autres provinces j'espérois qu'elles ne feroient pas moins pour leur contingent, mais que vrayement il y a bien autres choses à dire en France, et davantaige, qu'il n'emportoit d'où vint l'argent, mais qu'il y fût, et que Sa Majesté en faisoit si bon amas à présent, comme eulx-mesmes pouvoient avoir ouy, que non-seulement il auroit moien en brief de chastoier ses rebelles, mais encoires de faire sentir à ses voisins ce qu'il pouvoit, si quelcung s'en vouloit mesler, et que sans faulte ceulx qui vueillent assister rebelles doibvent bien considérer l'estat de leurs pays propres : car justement en guerre ouverte il est permis aux princes de les solliciter, pour ce que telles ruses alors ont légittime lieu aussi bien que la force, et que j'estois bien assureé que, ayant sa maistresse ung si prudent conseil, elle considéreroit fort bien de non se laisser amuser et embrouiller, soubz quelque prétexte que ce fût, puisque en son pays elle pouvoit sçavoir que tous n'estoient pas d'une opinion, combien que l'obéissance à présent fût égale, et qu'on y pouvoit arriver par beaucoup d'endroitz; qu'enfin le repos de son pays ne dépendoit que de sa coyeté (2) et de sa vie, que n'estoit qu'une personne, et que nous voions les mauvais artz que noz voisins introduisoient : ce que je dis à droict propos, pour l'extrême peur que m'avoit compté Guaraz autrefois elle avoit heu d'estre empoisonnée.

Et afin que le mesme Burghle se souvint qu'il n'avoit, pour soy et pour sa maison, autre appuy que sur la vie d'elle, je fis aussi mention, comme elle n'avoit nul successeur de sa part, de la royne d'Escosse et du roy, son fils, et qu'on sçavoit plusieurs occasions qui s'estoient présentées de divers troubles par deçà, lesquelz estoient plus-

(1) *Exhautz*, épuisés.

(2) *Coyeté*, tranquillité, amour de la paix.

tost couvertz que estaintz, tellement que, s'ilz véoient les travaux de leurs voisins, qu'ilz n'estimassent pas ceulx-là aveugles et ignorans de l'estat d'Angleterre, mais que le vray seroit qu'en semblables causes, qui sont communes à tous princes, conformément, de main égale, ilz fissent les ungs pour les autres, pour leur propre seurte, et que la vertu du Roy, nostre maistre, en cela debvroit estre le miroir de tous autres princes, qui a usé de sa puissance, non pour injurier ses voisins, mais pour les garantir, de laquelle il saura aussi fort bien user pour se vanger, quand on luy en donneroit occasion.

J'ay oublié qu'il m'avoit dict aussi, entre deux, que je considérasse combien d'années il y avoit que les ennemis tenoient contre le Roy ce qu'ilz avoient occupé. A quoy je luy dis qu'il regardasse luy-mesme qu'ilz n'avoient rien occupé, mais que c'estoit nous qui leur avions osté ja beaucoup, et qu'on entreprennoit les choses de telle façon maintenant qu'ilz n'estoient pas pour durer longtemps, et que, n'ayant sceu garder ce qu'ilz tenoient, quant ilz estoient en leur entier, saiziz de nos batteaux, artillerie et places à l'improviste, astheure qu'ilz estoient réduictz aux termes que luy-mesmes comptoit, il estoit aisé à veoir ce qu'ilz pourroient faire d'ores en avant.

Et en ces entrefaictes, il y heust une infinité d'autres propos encoires. Le tout toutesfois nous le passâmes, comme en discours, fort doucement, et enfin nous partismes avec beaucoup de courtoisies et protestes de n'avoir rien voulu dire pour offenser les roys ny piquer les nations : m'exhortant luy, pour la conclusion, à ce que de ma part je voulusse faire tout devoir, comme sa maistresse le feroit aussi, pour guyder toutes choses à une tranquillité et appaisement d'ung si faicheux estat comme le présent, lequel estoit tant dommaigable et à nous et aux Anglois aussy.

Cecy est le plus substancial de ceste visite, que j'ay aussy assez confusément rapporté, selon la bréveté du temps qui me presse, esperant quelque jour en dire davantage de bouche à Vostre Excellence, pour la moins attédier. Au reste, de la charge que j'ay je ne luy ay fait autre ouverture jusques à tant que je puisse parler à sa maistresse, pour non mesler négoes à la bonne certes, avec ce que havoit semblé passer seulement en forme de divises. De Saint-Aldegonde et ses compaignons autres me dient qu'ilz ne font semblant de bouger. Au reste, je supplie Vostre Excellence qu'elle pardonne à la haste ce que serat icy de mal couché.

Et me recommandant, etc. De Londres, ce xxviii^e de janvier 1576.

De Vostre Excellence humilimo servidor, que sus ilustrísimas manos besa,

F. PERRENOT.

III

Au grand commandeur de Castille.

Londres, 31 janvier 1576.

Monseigneur, Vilson (1) et Corvet me vindrent hier visiter l'ung après l'autre, et cest après-disner Henry Coban, qui a esté en Espagne. Le langaige de tous trois suyt celuy que me tint l'autre jour milort Burghle, le premier plus déshontément débâchant contre l'inquisition et choses semblables, laquelle, comme je luy dis, n'est en Flandres, ny à Naples, ny à Milan, car il la faisoit générale. Il me sembla havoir heu envie de descouvrir à quoy je venois. Et me tattant partout, comm'il parloit de ces députez du prince de Oranges et des Hollandois et Zélandois, sur ce que je luy dis que, aiant esté accompli si punctuellement, à la part de Vostre Excellence, au respect des Anglois qui estoient es Pays-Bas, ce que sa royne avoit demandé, qu'on correspondoit mal en ce que semblablement le Roy, nostre maistre, havoit requis par ses lettres touchant ses rebelles, il me respondit qu'ilz estoient aux pays du Roy, ceulx que la royne demandoit fussent chassés, mais que ces autres il n'y avoit guières qu'ilz estoient venuz par deçà, et que personne n'avoit faict instance contre eulx : ce que je pourrois à cest heure, et qu'il estimoit que la royne lors les feroit sortir. Coban m'en ha quasi dit autant : que sont de belles guingaines (2). Il ne se plainct pas moings de l'inquisition, pour ung cas sur lequel la royne escript en Espagne, comme Vostre Excellence verrat par la dépesche de Antonio de Guaraz. Pareillement resent ledict Coban (comme j'entens fait aussi sa royne) de ce que le Roy, nostre maistre, ne luy ha voulu respondre qu'en termes généraulx sur la paciffication des troubles des Pays-Bas. Corvet se comporte le plus modestement de tous, ores qu'il ne parle pas moings cler ; les autres se jouent et rient. Et de ce que hier milort Burghle dict audict Antonio de Guaraz, Vostre Excellence peult entendre où nous en sommes. Les tavernes, la boursse, les rues ne traictent autre, fors que à ce parlement le mauvais vouloir soubz celle auctorité se déclairera ; et se parle ouvertement du droit que Hollande et Zélande hat à choisir autre prince, pour la violente administration de nostre roy et introduction des estrangiers, voire que ceste royne l'hat grand à prétendre ces provinces-là. Pour ceste

(1) Thomas Wilson, l'un des mattres des requêtes de la reine Élisabeth. Voy. pp. 190, 200, 201, 204.

(1) *Guingaines*, bagatelles.

preuve les députez susdicts portent-force enseignemens. Bref, il se voit que, quoyque ces gens traient, qu'enfin ilz feront le sault. Vray est qu'ilz le guiseront (1) en mille sausses; mais somme, ilz font compte jusques icy de mettre le pied ferme là; et à ouyr ces ministres, il m'est advis que les François les assurent d'entrer es Pays-Bas, et que ceste royne prétend de s'assurer de ces autres pièces. Si la Motte et la Porte traitent cela, c'est en secret, parmy le mariage, pour lequel on promet, à ce que j'entens, part en Bretagne et Picardie à monsieur d'Alançon. Je n'ay sceu encoires obtenir audience, l'ayant recherché par la voye du conte de Susecx, d'avis de milort Burghle. J'ay aussi escrit au conte de Licestre, et les ay fait visiter. Demain, ou après, on la donne aux François. Leur ambassadeur résident icy m'hat envoié visiter, s'excusant qu'il ne le faisoit en personne, pour non faire ombre aux Anglois. Je luy respondis que, puisque ainsi estoit, pour le mesme il m'excuseroit aussi. De la façon que ces Anglois procèdent avec moy, entendu les leurs d'autresfois endroit ceulx qui viennent par deçà avec commission, soit de nostre costel ou d'autre, il est aysé à veoir qu'ilz fuyent la luyte, et qu'ilz se fussent volontiers passez de ma venue, avec ce qu'on m'hat adverty que les Flissingéois m'agguectoient, aians icy des leurs faicts grands regretz de ce qu'ilz ne m'avoient rattaché. C'est pour me donner à penser au retour.....

Monseigneur, je prie le Créateur, etc. De Londres, ce dernier de janvier 1576.

De Vostre Excellence très-humble et obéissant serviteur,

F. PERRENOT.

IV

Au grand commandeur de Castille.

Kingston, 5 février 1576.

Monseigneur, avant-hier ceste royne m'assignat audience pour cejourd'huy, par ung qu'ilz appellent gentilman-huyssier, et le mesme jour me vint treuver ung gentilhomme de maistre Haton, capitaine de la garde, avec une lettre fort courtoise, au respect du recueil qu'on luy avoit fait à son passage par Anvers. Hier soir je vins en

1) *Guiseront*, accommoderont, du verbe espagnol *guisar*.

ce lieu, et ce jourd'huy j'estois jà party par eaué pour Antoncourt (1), quant de là l'on m'avoit envoié ung coiche et quelques personnes pour m'accompagner. Le sieur Henry Coban me vint recueillir au sortir de la barque, et le susdict maistre Haton en la court; desquelz je fuz conduict en une chambre basse, fort acressé dudict maistre Haton, qui depuis m'ha toujours accompagné jusques au sortir du palais. Avant que de monter en hault, il m'exhortat de vouloir tenir la main à la bonne correspondance de noz princes, et me fit dire, par Coban, qu'il me prioit que je ne voulusse user nulz termes aigres avec la royne, d'autant que les choses n'estoient pas disposées pour cela, et que l'avoir esté trop brusques aucuns ministres, par cy-devant, n'avoient en rien accommodé les affaires. Je luy dis que je sçavois l'intention de Vostre Excellence n'estre qu'on deust traicter avec la royne que selon le respect deu, et que, si elle ne s'offensoit des choses qui ne se pouvoient excuser, que par ma traicte je ne luy en donnerois aucune occasion; que l'amitié que le Roy, nostre maistre, luy avoit monstré tousjours la devoit assurer du devoir qu'il entendoit ses ministres usassent avec elle, et que de vray elle estoit telle qu'elle devoit tâcher de la conserver, sans donner suspicion ou ombre au contraire. Et allasmes ainsi traictant sur ce langage fort doucement. Ores, autres encoires à Londres m'avoient quasi prévenu de semblables propos, mesmes le chevalier Giraldi, qui fait les affaires de Portugal, m'ayant aussi donné assez à entendre que le dilay de mon audience n'estoit que pour ce que le S^r Henry Coban fut en court d'Espagne dix-sept jours avant que de la pouvoir obtenir: ce que luy-mesmes aussi m'avoit dict, et Corvet et Vilson. Toutesfois ledict Coban, à mon arrivée de Antoncourt, excusat ce dilay sur ce que, à ma venue, les seigneurs estoient tous hors de court, et que la royne avoit promis audience aux François, qui se sont jeudi dernier licentiez, et se partent présentement pour France, ayant heu deux audiences auparavant, lesquelz on me veult assurer qu'ilz n'ont négocié d'autres choses que sur ce que j'ay jà escrit à Vostre Excellence, combien que, à dire vray, je ne le puis croire; et la royne mesme m'ha dit (puisqu'il vient icy à propos) qu'ilz n'ont traicté chose aucune avec elle de ce que Vostre Excellence a esté advertie de France, comme en mon propos j'attaingnis aussi ce chief, en la mesme conformité de ce qu'est porté en mes instructions.

Je ne séjournas guières en la chambre de présence, que le conte de Susex me vint trouver; et après plusieurs caresses, me conduict vers la royne, laquelle estoit en pied en une chambre plus avant, où elle receut la révérence que je lui fis, avec un visaige que me sembla aigre, et plus à ceulx qui la congnoissent de longue main.

(1) Hamptoncourt.

Luy aiant fait l'entrée de mon propos et présenté les lettres de Vostre Excellence, appercevant qu'il n'en y avoit nulle du Roy, elle me dict qu'elle estoit abusée, pour ce qu'elle pensoit que j'en apportois; suyvant les belles promesses que si souvent on luy faisoit, et cependant ou elles estoient esgarées, ou autrement. Secouant la teste comme en forme de mocquerie, et s'estant adressée premier à l'espaignole que à l'autre (1), elle dit : « Ceste-cy est en son langage, » et regardat le caichet de Vostre Excellence quasi avec mesme contenance que devant, combien que distinctement je les luy heusse donné, accompagnant la particulière de Vostre Excellence avec l'honnesteté des propos qu'elle me sembloit requérir. Celle soubz le seaul du Roy, elle la leut assez attentivement, et commençat après à picquer derechief sur ce que le Roy ne luy escrivoit point comme on luy avoit promis, mesmes ayant esté Coban en Espagne. Sur quoy je l'assuras que Vostre Excellence n'avoit nulle nouvelle de son retour à mon partement, pensois-je à cause de quelques couriers qui avoient esté desvalisez en France; et de là je luy commenças à exposer ma charge, tant suyvant l'instruction françoise que la particulière en espaignol que Vostre Excellence m'ha donné, sans en laisser ung seul point, d'autant qu'elle me donna occasion pour le tout, par ses interruptions qu'elle y fit assez fréquentes. Des bons devoirs usez en son endroit et des siens, il m'est advis qu'elle n'en fit pas grand compte, sinon de ce que j'avois usé avec maistre Haton. Sur ce qu'on présupposoit que les François procuroient, elle dict ce que j'ay dict. Touchant les gens qui sont icy du prince d'Oranges, et ce que je luy dis de leurs vaisseaux armez que j'avois veu près de Londres, elle me respondit qu'ilz n'eussent sceu venir autrement pour leur seurté, et qu'estant venuz pour luy répondre sur ce qu'elle avoit envoyé vers eux, il falloit bien qu'elle les admit, et que Vostre Excellence n'en estoit ignorante, car Corvet le luy avoit déclaré; que autrement elle heust fait appréhender et chastoier Marnicx, si à autre prétexte il y fût venu, et que bientost, quant luy et ses collègues auroient achevé leur commission, elle les feroit partir; que, de son sceu ny de son adveu, de son royaume n'estoient favorisez nulz rebelles, et qu'il y avoit beaucoup à considérer, à sçavoir ceulx qui méritoient ce nom.

Je luy respondis que Vostre Excellence n'avoit usé nulle distinction en ceulx que, par sa lettre, elle avoit déclaré pour telz, et que de mesmes elle se devoit contenter de tenir en ce rang ceulx que le Roy, nostre maistre, luy avoit mandé, reprenant les pointz en cecy de mon instruction espaignole. Sur quoy elle dict qu'on avoit fait sortir ses rebelles au boult de huit ans, après les avoir assisté de pensions, et à sçavoir si le

(1) C'est-à-dire faisant allusion d'abord à la lettre écrite en espagnol.

Roy treuveroit bon qu'elle donnât pension à Marnicx, se ryant du zèle que nous prétendons en ses réfugiez, et traictant la comtesse de Nortomberlant, qu'est aux Pays-Bas, de maquerelle, qui possible pour cela seroit propre pour les Espaignolz, et autres termes semblables assez déshontez.

Je lui dis que je ne pouvois donner compte du passé, mais que, durant le gouvernement de Vostre Excellence, je sçavois que punctuellement on avoit satisfait à ce que Sa Majesté avoit requis sur ce point, et qu'il estoit juste que le mesme se fit de son costel : ce qu'elle dict elle feroit en tant que le Roy luy avoit escript; et par cy par là (pour parler ouvertement) commençat à détester l'arrogance des Espaignolz et leur conduicte, disant que, sans faulte, du mal qu'estoit au Pays-Bas elle n'en imputoit rien au Roy; se plaignant grandement du peu de cas qu'on avoit fait de ce qu'elle s'estoit offerte pour moienner la tranquillité nécessaire et pour les Pays-Bas et pour leurs voisins, mais qu'on estoit tant haultain de nostre costel, qu'il sembleroit chose indigne qu'une royne telle qu'elle et si bonne voisine s'en meslât, disant plusieurs autres choses sur cecy encoires plus rudes; remonstrant le bon zèle et la bonne intention avec laquelle elle s'estoit offerte, mais qu'il sembloit que la haulteur des Espaignolz vouloit apporter le chastoy d'eulx avec soy, dont le Roy se ressentiroit, et puisque ainsi estoit (comme disoit l'Italien) *se ne rideria ne la manica*; admectant toutesfois assez ce que j'avois dict touchant l'impossibilité des François. Et luy mectant en avant le tord qu'on feroit au Roy, nostre maistre, si maintenant, que de bref il debvoit espérer le chastoy de ses rebelles, on l'en empeschoit, elle me dit, par plusieurs fois et en plusieurs modes, qu'elle ne consentiroit jamais que, sous ce prétexte, les Espaignolz se impatronissent des Pays-Bas, lesquelz ne seroient suffrables là, ni à leurs voisins. Et ha esté celle toute sa principale porfie (1), réitérée en une infinité de manières et termes aigres; et quoyque je luy représentas le bon voisinage que Vostre Excellence luy ha tousjours fait, et qu'estans les Espaignolz si bons et loyaulx vassaulx du Roy, il s'en pouvoit servir comme, où et aussi longuement que bon luy sembleroit, ainsi qu'il faisoit aussi de ses autres vassaulx là et ailleurs, entre unes et autres elle me dit qu'elle sçavoit fort bien quel estoit leur voisinaige, et qu'ilz pensoient faire ung cercle pour cerner ce royaume, leur semblant qu'ilz n'avoient à faire que à une femme, que les gens de ce pays estoient efféminez, et que avec bien peu d'Espaignolz ce royaume estoit conquetable: disant encoires plusieurs autres choses sur cecy des actions passées, et que je ne pensasse point que le roy Henry, son père, heust jamais souffert les Espaignolz si avant aux Pays-Bas, desquelz elle, encoires que femme, se sçauroit fort bien garder, disant

(1) *Porfie*, insistance, du mot espagnol *porfia*.

que le Roy, nostre maistre, avoit grand tort à non maintenir les privilèges, comme ses devanciers, à ses peuples, lesquelz il avoit juré, prennant pour prétexte que ceulx-là les avoient enfrainct, admectant la domination que les Espaignolz usurpoient partout et desseingnoient sur eulx.

Je luy dis que le juge n'estoit pas encoires choisy de ceste cause entre les hommes, et que je m'esbahissois fort que princes entre eulx voulussent s'attribuer congnoissance semblable, sans considérer comme en leur particulier ilz resentiroient qui leur feroit le mesmes; que c'estoit aussi chose estrange, qu'elle prestât oreille à semblables disées de ces gallans, lesquelz cherchoient toutes couvertes pour excuser leur malheurté, astheure qu'ilz se véoient réduictz à l'extrême, et que ce que j'entendois qu'ilz avoient offert à la royne, aussi avoient-ils en Escosse et ailleurs: tellement qu'il ne failloit pas penser que bon zèle les meut en nul endroit; mesmes que naguières, comme pirates et voleurs, ilz avoient détrossé des batteaux anglois, tellement qu'on véoit assez qu'ilz ne portoient respect à personne; que c'estoient perturbateurs, desquelz il estoit aysé à veoir qu'il n'y avoit que fier, ayant fait une si malheureuse faulte à leur propre prince naturel.

Là-dessus elle me commença à dire qu'elle estoit bien ayse que à ceste marque on cognoistroit qu'elle n'estoit de leur bande, comme on l'avoit insimulé vers le Roy, combien que l'on entend assez ceste ruse, et que possible cela est recherché à ceste fin, estans assurez les Anglois de la restitution. Elle commençat aussi à dire mille maux de leur profession et religion, et moy qu'elle avoit grande raison de les avoir en abomination, car sans faulte leur but principal ne tendoit que à sédition, pour abolir toutes monarchies et venir à une égalité et oligarchie, présupposans leurs ministres et ceulx de leur farine que ce seroient eulx qui y tiendroient le premier lieu. Et luy mectant en avant les amitiés qu'elle avoit receu du Roy, nostre maistre, et les obligations qu'elle avoit en son endroit, et autres telz pointz de mes instructions concernant cestuy-cy, pour l'exorter à ne se laisser amuser par persuasions plaines de desseings particuliers, contre la paix et tranquillité des Estatz de Leurs Majestez, elle me dict que l'amitié du Roy estoit de son jeusne eaige, et se ryoit comme en moquerie de tout le surplus, excusant tousjours le Roy sur ceulx qui administrent ses affaires, comme sus est dit, et leur imputant l'estat présent, et le futur qu'elle préveoit, si le Roy se laissoit davantaige abuser par eulx.

Ceste pratique dura plus d'une grosse heure, reprennant en divers lieux le tout fort brusquement, et me laissat résolu, pour conclusion, qu'elle ne se lairra circonvenir ny prévenir d'autruy: retournant diverses fois sur ce qu'elle avoit voulu moyenner cest appointement, pour lequel les Hollandois et Zélandois, avec ceulx de leur party,